

## MENER UNE RECHERCHE DANS LES DOCUMENTS CADASTRAUX

### ANNEXE 1 : RETRACER L'HISTOIRE D'UNE MAISON LORSQUE L'ON CONNAIT LE PROPRIETAIRE

Hélène BOTH, 22/08/2006  
Mise à jour du 03/07/2024

#### Introduction

Etablir l'origine d'une propriété à partir des documents cadastraux nécessite de disposer d'un minimum d'informations pour consulter les documents appropriés. Il faut également garder à l'esprit que :

- La raison d'être du cadastre est fiscale ; les documents cadastraux ne sont pas, à l'origine, destinés à servir de source à la généalogie d'une propriété ! Ainsi, le cadastre ne donne aucun renseignement sur le montant de la vente fixé par les propriétaires, ni aucune autre information relative à la vente et à ses modalités.
- Pour l'administration fiscale, les seules données indispensables sont la date de mutation, la contenance de la propriété (parce qu'elle sert à calculer l'impôt), et le numéro du folio du nouveau propriétaire, pour que l'impôt lui soit imputé. Les documents indiquent également le nombre de portes et fenêtres, qui donnent également lieu à la perception d'un impôt.

*Jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et la mise en place du cadastre allemand par la loi du 31 mars 1884, les sections sont désignées par des lettres (A, B, C parfois plus en fonction de la taille de la commune). Les parcelles sont ensuite numérotées selon un ordre numérique continu d'une section à l'autre. Ainsi, les parcelles d'une commune cadastrée en 4 sections seront numérotées de 1 à 15 par exemple, sans que l'on revienne à zéro lorsque l'on change de section. Chaque section est donc identifiée par un numéro unique.*

*À partir du début du XX<sup>e</sup> siècle, les sections sont désignées par des numéros, et non plus par des lettres. Pour associer ancien et nouveau numéro de section, on utilise l'état des sections, qui recense ces informations. L'accès se fait par nom du propriétaire. L'état de section renvoie, comme lorsque l'on mène une recherche par numéro de parcelle, au numéro de compte du propriétaire.*

Pour compléter les recherches menées dans les documents cadastraux, on pourra se tourner vers les archives notariales. Néanmoins, les actes de vente passés devant notaire ne deviennent obligatoires qu'à partir des années 1890. L'existence d'un acte de vente notarié n'est donc pas certaine avant cette période. Avant le 26 décembre 1873, l'acte est passé devant un notaire de la juridiction dont dépend la commune d'une des parties. Les transcriptions aux hypothèques répertorient tous les actes, quel que soit le lieu de passation. Après le 26 décembre 1873, les notaires peuvent instrumenter dans toute l'Alsace-Lorraine. Il y a aussi les adjudications pour expropriation devant le tribunal civil.

Pour illustrer cette recherche, on a choisi de traiter une demande concernant Georges Reeb, propriétaire à Zutzendorf en 1850. Il exerce la profession de charron. Le but de la recherche est d'établir une liste des propriétaires successifs du terrain de Georges Reeb et de connaître la superficie de son terrain. Pour ce faire, on se servira principalement des matrices cadastrales.

ANNEXE 1 : RETRACER L'HISTOIRE D'UNE MAISON LORSQUE L'ON CONNAIT LE PROPRIETAIRE

1. La table alphabétique de la matrice

C'est le 1<sup>er</sup> document à consulter. Cette table va nous permettre de connaître le numéro de folio renvoyant au compte de Georges Reeb. Elle récapitule tous les comptes des propriétaires contenus dans la matrice, par ordre alphabétique.

| NOMS, PRÉNOMS ET DEMEURES DES PROPRIÉTAIRES. | FOLIOS de la MATRICE. | NOMS, PRÉNOMS ET DEMEURES DES PROPRIÉTAIRES. | FOLIOS de la MATRICE. | NOMS, PRÉNOMS ET DEMEURES DES PROPRIÉTAIRES. | FOLIOS de la MATRICE. |
|--|-----------------------|--|-----------------------|--|-----------------------|
| Mathis Fritz...                              | 1320                  | Reeb Georges...                              | 334                   | Reussler...                                  | 399                   |
| Horst Guany...                               | 1322                  | Reeb Georges...                              | 335                   | Reussler...                                  | 400                   |
| Müller...                                    | 1323                  | Reeb Georges...                              | 336                   | Reussler...                                  | 401                   |
|  |                       | Reeb Georges...                              | 346                   | Reussler...                                  | 402                   |
|  |                       | Reeb Georges Charron a dem                   | 346                   | Reussler...                                  | 403                   |

Figure 1 : aperçu de la table alphabétique des propriétaires compris dans la matrice cadastrale de Zutzendorf, cote 3 P 561/3, site de Strasbourg<sup>1</sup>.

On constate que plusieurs propriétaires se nomment Georges Reeb :

- **le numéro de folio**, indiqué à côté du nom du propriétaire, est une référence à noter précisément. C'est ce numéro qui va permettre de retrouver les propriétaires successifs, il constitue la clé d'entrée et de navigation dans la matrice.

Pour cette recherche, on traitera des propriétés appartenant au dénommé Georges Reeb portant le numéro de folio 346 puisque l'on sait que l'on cherche un propriétaire exerçant la profession de charron, et que les professions sont indiquées.

| ANNEE de la MUTATION | INDICATION             |               |                   |   | CONTENANCE IMPOSABLE                    |                           | REVENU                       |              | FOLIOS DE LA MATRICE |              |        |                                     |                                    |
|----------------------|------------------------|---------------|-------------------|---|---|---------------------------|------------------------------|--------------|----------------------|--------------|--------|-------------------------------------|------------------------------------|
|                      | des parcelles acquises | de la Section | du Numéro du Plan | de la fraction représentant les portions de parcelles | du N.º du Ferrier et du N.º des Maisons | des CANTONS ou LIEUX DITS | de la nature de la Propriété | par parcelle | TOTAL                | par parcelle | TOTAL  | d'où sont tirés les articles acquis | où sont passés les articles vendus |
|                      |                        |               |                   |   |   | Gewanden.                 |                              | H. A. C.     | H. A. C.             | Fr. C.       | Fr. C. |                                     |                                    |
| 1                    | 111                    | A             | 13                | 329   | 1                                       | bois bûcherons commun     | terre                        | 6 80         | 2 24 70              | 3            | 2 40   | 194 67                              | 114                                |
| 2                    | 112                    |               | 265               | 119   | 1                                       | Machin                    | terre                        | 1 10         | 3 15 30              | 3            | 2 45   | 162 30                              | 628                                |

Figure 3 : en tête du compte de Georges Reeb portant le numéro de folio 346.

<sup>1</sup> Montage de deux pages de la matrice cadastrale de Zutzendorf cotée 3 P 561 / 3. Le titre « table alphabétique des propriétaires compris dans la matrice cadastrale » provient de la 1<sup>ère</sup> page de cette table, les propriétaires dont le nom commencent par « R » étant regroupés sur une autre page.

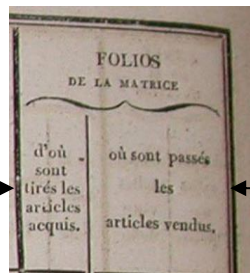


## ANNEXE 1 : RETRACER L'HISTOIRE D'UNE MAISON LORSQUE L'ON CONNAIT LE PROPRIETAIRE

**2.2. Les colonnes « folios de la matrice », partie supérieure droite du compte**

Ces colonnes se subdivisent ainsi :

« folio de la matrice d'où sont tirés les articles acquis » : Numéro de folio du propriétaire précédent.



« folio de la matrice où sont passés les articles vendus » : Numéro de folio du propriétaire suivant.

Figure 6 : détail du cartouche concernant les mutations, et situés dans la partie supérieure droite du compte

Dans notre exemple, Georges Reeb acquiert sa parcelle au propriétaire dont le numéro de folio est 529 et il l'a revendue, pour partie, au propriétaire dont le numéro de folio est le 857.

| Folio | Date | Description  | Folio | Date | Description | Folio | Date    | Description |
|-------|------|--------------|-------|------|-------------|-------|---------|-------------|
| 529   | 1844 | Auf dem weth | 857   | 1856 | Waidersmatt | 529   | 316.857 |             |

Figure 7 : détail du cartouche concernant la mutation de la parcelle 942

La mention de deux numéros de folio signifie que Georges Reeb a fractionné sa parcelle et qu'il n'en a vendu qu'une partie en 1856.

**3. Les informations recueillies**

À ce stade de la recherche, nous avons obtenu les informations suivantes concernant la parcelle 942 située en section C de la commune de Zutzendorf :

- Georges Reeb, le propriétaire à partir duquel on mène la recherche, est identifié par le numéro de folio 346
- Il a acquis cette parcelle en 1844, auprès du propriétaire dont le numéro de folio est le 529
- Il l'a revendue en 1856, au propriétaire dont le numéro de folio est le 857.



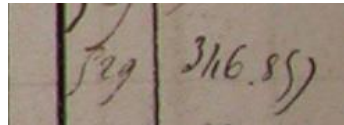


ANNEXE 1 : RETRACER L'HISTOIRE D'UNE MAISON LORSQUE L'ON CONNAIT LE PROPRIETAIRE

5. Trouver le propriétaire suivant de la parcelle

Si l'on reprend le détail de la parcelle dans le compte de Georges Reeb père, on voit qu'il a acquis pour partie sa parcelle en 1856 au propriétaire dont le numéro de folio est le 857 :

|      |      |   |     |   |               |       |        |
|------|------|---|-----|---|---------------|-------|--------|
| 1844 | 1856 | G | 442 | G | Auf dem rothe | 7 1/2 | 316.55 |
| 1856 | 1856 | B | 140 | H | Waiderswatt   | 0 1/2 | 85     |



Ce folio nous indique que l'acquéreur de cette parcelle est son fils, également prénommé Georges.

| ANNÉE de la MUTATION                         |                        | INDICATION     |                    |  |  | CONTENANCE IMPOSABLE                |                               |               | REVENU   |         | FOLIOS DE LA MATRICE |        |                                      |                                     |
|--|------------------------|----------------|--------------------|--|--|-------------------------------------|-------------------------------|---------------|----------|---------|----------------------|--------|--------------------------------------|-------------------------------------|
| des parcelles acquises.                      | des parcelles vendues. | de la Section. | du Numéro du Plan. | de la fraction représentant les portions de parcelles. | du No du Terrier et du No des Maisons. | des CANTONS ou LIEUX DITS Gewanden. | de la nature de la Propriété. | par parcelle. | TOTALE.  | classe. | par parcelle.        | TOTAL. | d'où sont tirés les articles acquis. | où sont passés les articles vendus. |
|  |                        |                |                    |  |  |                                     |                               | H. A. C.      | H. A. C. |         | Fr. C.               | Fr. C. |                                      |                                     |
| M. Reeb-Georges fils de Georges à Zetzendorf |                        |                |                    |  |  |                                     |                               |               |          |         |                      |        |                                      |                                     |
| FOLIO 857                                    |                        |                |                    |  |  |                                     |                               |               |          |         |                      |        |                                      |                                     |

Figure 10 : en tête du folio de la matrice relatif à Georges Reeb fils

Dans le compte de Georges Reeb fils, on retrouve bien le numéro du folio du propriétaire qui a vendu sa parcelle, le 346 :

| ANNÉE de la MUTATION                         |                        | INDICATION     |                    |  |  | CONTENANCE IMPOSABLE                |                               |               | REVENU   |         | FOLIOS DE LA MATRICE |        |                                      |                                     |
|--|------------------------|----------------|--------------------|--|--|-------------------------------------|-------------------------------|---------------|----------|---------|----------------------|--------|--------------------------------------|-------------------------------------|
| des parcelles acquises.                      | des parcelles vendues. | de la Section. | du Numéro du Plan. | de la fraction représentant les portions de parcelles. | du No du Terrier et du No des Maisons. | des CANTONS ou LIEUX DITS Gewanden. | de la nature de la Propriété. | par parcelle. | TOTALE.  | classe. | par parcelle.        | TOTAL. | d'où sont tirés les articles acquis. | où sont passés les articles vendus. |
|  |                        |                |                    |  |  |                                     |                               | H. A. C.      | H. A. C. |         | Fr. C.               | Fr. C. |                                      |                                     |
| M. Reeb-Georges fils de Georges à Zetzendorf |                        |                |                    |  |  |                                     |                               |               |          |         |                      |        |                                      |                                     |
| FOLIO 857                                    |                        |                |                    |  |  |                                     |                               |               |          |         |                      |        |                                      |                                     |
| 1856   | 1856                   |                | 942                |  | 942                                    | Auf dem roten                       | neu                           | 7 1/2         | 368      | 3       | 2 1/2                | 364    | 346                                  | 188                                 |

Figure 11 : détail de la ligne concernant la parcelle numéro 942

## ANNEXE 1 : RETRACER L'HISTOIRE D'UNE MAISON LORSQUE L'ON CONNAIT LE PROPRIETAIRE

On apprend également que Georges Reeb fils a vendu à son tour la parcelle numéro 942, en 1882 / 1883, au propriétaire dont le numéro de folio est le 488. Il nous reste donc à consulter le folio numéro 488 pour connaître ce propriétaire.

| ANNEE de la MUTATION    |                        | INDICATION     |                    |  | CONTENANCE IMPOSABLE                     |                               | REVENU        |         | FOLIOS DE LA MATRICE |               |        |                                      |                                     |
|-------------------------|------------------------|----------------|--------------------|--|--|-------------------------------|---------------|---------|----------------------|---------------|--------|--------------------------------------|-------------------------------------|
| des parcelles acquises. | des parcelles vendues. | de la Section. | du Numéro du Plan. | de la fraction représentant les portions de parcelles. | du N.º du Ferrier et du N.º des Maisons. | de la nature de la Propriété. | par parcelle. | TOTALE. | classe.              | par parcelle. | TOTAL. | d'où sont tirés les articles acquis. | où sont passés les articles vendus. |
|                         |                        |                |                    | des CANTONS ou LIEUX DITS Gewanden.                    |  |                               |               |         |                      |               |        |                                      |                                     |

Figure 12 : en tête du folio du propriétaire acquéreur de la parcelle de Georges Reeb fils

|   |         |     |       |      |   |      |     |  |
|---|---------|-----|-------|------|---|------|-----|--|
| 2 | 1882/83 | 942 | terre | 7 05 | 3 | 3 52 | 857 |  |
| 3 |         | 942 | terre | 3 52 | 3 | 1 22 | 857 |  |

Figure 13 : détail du compte de Jean Schweyer concernant la parcelle 942

A la ligne concernant la parcelle 942, on retrouve la date de vente, 1882 / 1883. On constate, au bout de la ligne relative à la parcelle 942, que la case correspondant à la mention « folio de la matrice où sont passés les articles vendus » est vide : cela signifie qu'à la date de clôture de la matrice, en 1902, le propriétaire n'a pas changé.

## 6. Les informations contenues dans les comptes

A partir des comptes cadastraux, on a vu comment établir la succession des propriétaires d'une parcelle. Ces informations sont intéressantes pour constituer la généalogie d'une parcelle ou d'une maison, mais les comptes permettent de prendre connaissance d'autres renseignements :

- la nature de la propriété : dans l'exemple de la parcelle numéro 942, la propriété est une terre ;
- la contenance imposable par parcelle et totale (si le propriétaire possède plusieurs parcelles), exprimée en hectare, are et centiare ;
- le revenu tiré de la parcelle : ce revenu est exprimé en francs et centimes. Il est calculé en fonction de la classe à laquelle appartient la terre. La classe est déterminée par des critères comme la fertilité de la terre ou la situation géographique de la parcelle. Plus la parcelle est éloignée de la commune, moins elle a de valeur.



## ANNEXE 1 : RETRACER L'HISTOIRE D'UNE MAISON LORSQUE L'ON CONNAIT LE PROPRIÉTAIRE

Dans notre exemple, on apprend que la parcelle numéro 942 dont le propriétaire est Georges Reeb fils possède une contenance imposable de 7 ares et 05 centiares. Le revenu tiré de cette terre se monte à 2 francs et 52 centimes.

M. Reeb, Georges fils de Georges à Zutzendorf

FOLIO 857

| ANNÉE de la MUTATION        |                            | INDICATION       |                    |  |  |                           | CONTENANCE IMPOSABLE          |               |        | REVENU |         |               |     | FOLIOS DE LA MATRICE |                                      |                                     |    |     |     |
|-----------------------------|----------------------------|------------------|--------------------|--|--|---------------------------|-------------------------------|---------------|--------|--------|---------|---------------|-----|----------------------|--------------------------------------|-------------------------------------|----|-----|-----|
| des par- celles ac- quises. | des par- celles ven- dues. | de la Sec- tion. | du Numéro du Plan. | de la fraction repré- sentant les por- tions de par- celles. | du No du Terrier et du No des Mai- sons. | des CANTONS ou LIEUX DITS | de la nature de la Propriété. | par parcelle. |        |        | classe. | par parcelle. |     |                      | d'où sont tirés les articles acquis. | où sont passés les articles vendus. |    |     |     |
|                             |                            |                  |                    |  |  | TOTALE.                   |                               |               | TOTAL. |        |         |               |     |                      |                                      |                                     |    |     |     |
|                             |                            |                  |                    |  |  | H.                        | A.                            | C.            | H.     | A.     | C.      |               | Fr. | C.                   | Fr.                                  | C.                                  |    |     |     |
| 1116                        | 1832                       | C                | 111                | 100  | 111-1                                    | Outre aux Nohs            | Terre                         | 7             | 05     |        | 36      | 52            | 2   | 2                    | 52                                   | 36                                  | 42 | 346 | 488 |

### En guise de conclusion : les informations obtenues au terme de la recherche

Au travers de cette recherche, on a pu établir :

- la liste des propriétaires successifs de la parcelle 942 sise à Zutzendorf :
  - o Michel Straub, 1832<sup>2</sup>-1844
  - o Georges Reeb père, 1844-1856
  - o Georges Reeb fils, 1856-1892
  - o Jean Schweyer, 1892-1902<sup>3</sup>
- la nature de la parcelle : il s'agit d'une terre de classe 3
- la surface imposable de la parcelle : 7 ares et 05 centiares
- les revenus tirés de la parcelle : 2 francs 52.

<sup>2</sup> Date d'ouverture de la matrice, précisée dans les 1<sup>ères</sup> pages du registre. Michel Straub est certainement déjà propriétaire de sa parcelle à cette date.

<sup>3</sup> Date de clôture de la matrice, précisée dans les 1<sup>ères</sup> pages du registre.



## ANNEXE 1 : RETRACER L'HISTOIRE D'UNE MAISON LORSQUE L'ON CONNAIT LE PROPRIETAIRE

**ANNEXE 2 : RETRACER L'HISTOIRE D'UNE MAISON LORSQUE L'ON CONNAIT LE NUMERO DE PARCELLE**

On a vu précédemment comment retracer l'histoire d'une maison lorsque l'on connaît son propriétaire. Un autre mode de recherche consiste à partir de la parcelle sur laquelle est construit le bâtiment. Pour mener à bien cette recherche, il faut soit connaître le numéro de la parcelle et identifier la parcelle directement sur le plan afin d'en relever le numéro.

Pour illustrer cette recherche, on a décidé de retracer l'histoire de l'ancien bâtiment des Archives départementales du Bas-Rhin, situé 5 rue Fischart à Strasbourg.

Les renseignements dont nous disposons pour débiter cette recherche dans les documents cadastraux sont minces : en effet, nous ne connaissons pas le numéro de la parcelle sur laquelle le bâtiment a été construit. Nous connaissons uniquement sa date d'inauguration : 1896. Il nous faut donc commencer par trouver le numéro de la parcelle.

**1. Déterminer le numéro de la parcelle**

Pour obtenir ce renseignement, il faut connaître la commune et repérer la localisation de l'ancien bâtiment des Archives départementales sur les plans de Strasbourg. Pour cela, nous avons utilisé les plans de Strasbourg établis par l'Administration allemande en 1898, sur lequel sont indiqués les noms des principales artères de la ville. Le bâtiment étant de plus situé à proximité d'importants axes de Strasbourg (avenue des Vosges, avenue de la Forêt Noire notamment), le repérage sur le plan s'en est trouvé facilité.

Le plan du quartier dans lequel est implanté l'ancien bâtiment des Archives départementales se présente ainsi :



**Figure 1 : vue générale du quartier Brant-avenue de la Forêt Noire.  
(document non coté, fonds en cours de classement)**

Place Sébastien Brant

Rue Schweighaeuser

Avenue de la Forêt noire

Rue Fischart

## ANNEXE 1 : RETRACER L'HISTOIRE D'UNE MAISON LORSQUE L'ON CONNAIT LE PROPRIETAIRE

Nous savons que le bâtiment des anciennes Archives départementales est situé à l'angle de la rue Fischart et de l'avenue de la Forêt noire. Le plan indique du reste sur le bâtiment situé à cet endroit « *Bezirksarchiv* », comme on le voit sur la vue suivante :

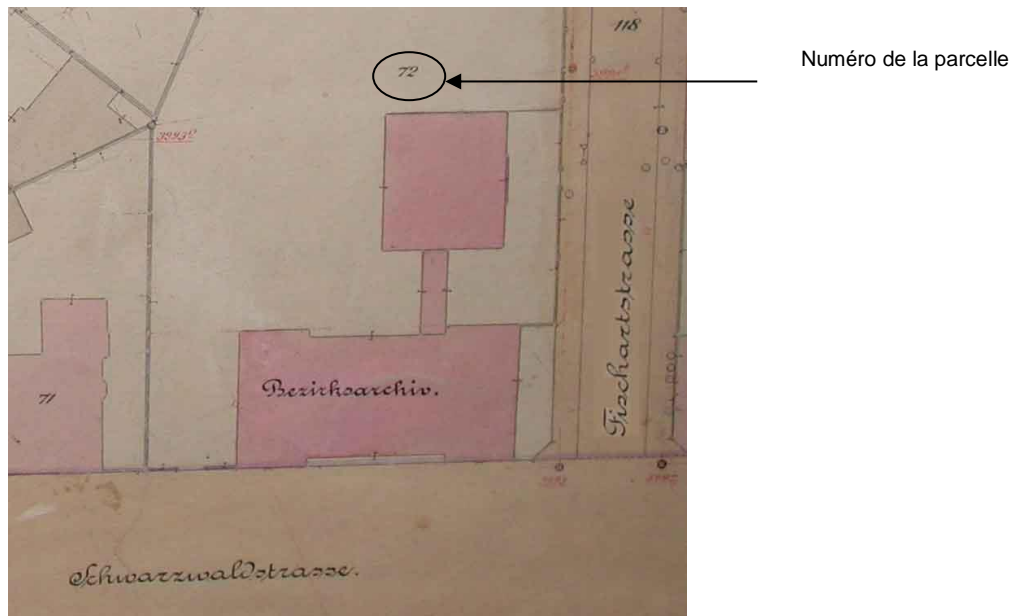


Figure 2 : détail du bâtiment des Archives départementales, à l'angle de la rue Fischart et de l'avenue de la Forêt Noire

À ce stade de la recherche, le numéro de la parcelle nous est désormais connu ; il s'agit du numéro 72 qui figure en haut du plan. L'ensemble des bâtiments des anciennes Archives départementales était donc construit sur une seule et même parcelle.

Une autre technique pour déterminer l'emplacement et le numéro d'une parcelle consiste à utiliser le tableau d'assemblage, qui présente toutes les sections d'une commune. A partir de ce document, on pourra isoler la section sur laquelle se trouve la parcelle recherchée. Néanmoins, l'échelle du tableau d'assemblage est plus petite que celle des planches des sections (1/10 000<sup>e</sup>), il est donc plus difficile de distinguer ces sections et d'en déduire l'emplacement de la parcelle, voire impossible pour de grandes communes comme Strasbourg (voir figure 3).



Figure 3 : Tableau d'assemblage de Strasbourg, échelle 1/10000<sup>e</sup>. Document non coté, fonds en cours de classement.



ANNEXE 1 : RETRACER L'HISTOIRE D'UNE MAISON LORSQUE L'ON CONNAIT LE PROPRIETAIRE

2. Les informations contenues dans l'état de sections

Ce numéro de parcelle va nous permettre de relever un certain nombre d'informations. Pour cela, on utilise l'état de sections, qui recense les parcelles et les associe à leurs propriétaires. La page concernant la parcelle numéro 72 est la suivante :

Le numéro de folio de la matrice est le 1561

Numéro de la parcelle

Figure 4 : détail l'état de sections concernant la parcelle numéro 72 des anciennes Archives départementales

La référence importante de l'état de sections est le numéro de folio, grâce auquel on va pouvoir trouver le propriétaire du bâtiment. Dans notre cas, c'est le numéro 1561 qu'il faut conserver pour la suite de la recherche.

On apprend également, grâce à ce document, que la parcelle des anciennes Archives présente une surface de près de 40 ares, comme indiqué dans la colonne numéro 5.

Enfin, on sait que la parcelle a été vendue en 1949 à un acquéreur dont le numéro de folio est le 5256.

3. Les propriétaires de la parcelle des anciennes Archives départementales



ANNEXE 1 : RETRACER L'HISTOIRE D'UNE MAISON LORSQUE L'ON CONNAIT LE PROPRIETAIRE

Une fois le numéro de folio du propriétaire relevé (ici le 1561), on consulte le folio numéro 1561, qui se trouve dans la *matrice*. Ce folio se présente ainsi :

Numéro de folio

Numéro de la parcelle

Figure 5 : détail du folio numéro 1561 concernant les Archives départementales

On apprend que jusqu'en 1949, date à laquelle la parcelle a été vendue comme cela est indiqué dans la table de la matrice, c'est l'État qui est propriétaire du terrain, par le biais de la Direction des Archives de France. Cette situation s'explique facilement par le fait qu'à cette date, les archives sont une compétence d'État. Elles ne deviennent une compétence départementale qu'en 1986, par les lois de décentralisation.

Dans le cadastre allemand, on trouve un document appelé nomenclature des propriétaires. Ce document permet de suivre les contribuables successifs du compte (une propriété peu changer de compte sans que ce compte soit clos). Dans notre cas, c'est le numéro de folio 5256 qui va nous servir de clé d'entrée. La nomenclature se présente ainsi :

| Nomenclature des propriétaires   |                     |                       |       |              |       |              |       |              |       |              |
|----------------------------------|---------------------|-----------------------|-------|--------------|-------|--------------|-------|--------------|-------|--------------|
| Mutations                        |                     |                       |       |              |       |              |       |              |       |              |
| Année où le folio a été supprimé | Folio de la matrice | Propriétaire primitif | Exer- | Nouveau      | Exer- | Nouveau      | Exer- | Nouveau      | Exer- |              |
|                                  |                     |                       | cice  | propriétaire | cice  | propriétaire | cice  | propriétaire | cice  | propriétaire |
|                                  |                     |                       | 4     | 5            | 6     | 7            | 8     | 9            | 10    | 11           |

Figure 6 : détail de la nomenclature des propriétaires

La ligne concernant le bâtiment des Archives indique qu'en 1949, c'est le Département du Bas-Rhin qui est devenu propriétaire du terrain.

Figure 7 : détail de la nomenclature des propriétaires concernant la vente de la parcelle des anciennes Archives départementales du Bas-Rhin

En guise de conclusion : les informations récoltées

## ANNEXE 1 : RETRACER L'HISTOIRE D'UNE MAISON LORSQUE L'ON CONNAIT LE PROPRIETAIRE

Au terme de cette recherche, on a appris que l'ancien bâtiment des Archives départementales du Bas-Rhin avait une superficie de près de 40 ares, qu'il est bâti sur une parcelle unique, qu'il a appartenu à l'Etat jusqu'en 1949 où il a été racheté par le Département du Bas-Rhin. La mutation est portée au cadastre pour l'exercice suivant l'acte de mutation, ici sans doute 1948 pour une inscription en 1949.

Le prix d'achat de la parcelle ne figure pas dans le cadastre, car cette information n'est pas utile à l'administration fiscale. Pour le connaître, il faut consulter les actes notariés de l'année 1946. Connaître le nom du notaire qui a enregistré l'acte facilitera la recherche, car l'acte peut être passé devant n'importe quel notaire en France.

Par ailleurs, cette recherche ne pourra être menée immédiatement aux Archives ; en effet, les documents notariaux ne sont versés aux Archives qu'après une période de soixante-quinze ans. Si l'on connaît le notaire concerné, il est possible de solliciter auprès de lui l'autorisation de consulter les documents au sein de son étude.

Les informations récentes et futures ne se trouvent pas dans les documents conservés aux Archives, mais dans les rares registres conservés dans les centres des impôts. Ils sont librement communicables à toute personne souhaitant les consulter auprès des centres des impôts fonciers.